

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 09.11.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** SHERAprint-splint flex

· **Code du produit:** SD400351

· **UFI:** 1WJ1-U1VQ-V00J-WJC4

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Matériau d'impression 3D.

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

Hersteller:

DETAX GmbH

Carl-Zeiss-Straße 4

D-76275 Ettlingen

+49 (0) 7243 510-0

post@detax.com

www.detax.com

Lieferant:

SHERA Werkstoff-Technologie GmbH

Espohlstraße 53

D-49448 Lemförde

sdb@shera.de

+ 49 (0) 5443 9933-0

· **Service chargé des renseignements:** Service de sécurité de produit

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence** +1-800-424-9300 (CHEMTREC worldwide)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:**

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger:**



GHS07 GHS09

· **Mention d'avertissement:** Attention

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

7,7,9(or7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadecane-1,16-diyl bisméthacrylate

Dicyclopentanylméthacrylate

acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

ethyl phenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 09.11.2023

Nom du produit: SHERAprint-splint flex

(suite de la page 1)

· **Mentions de danger:**

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence:**

- P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB:**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description:** Mélange de résines acryliques/méthacryliques et d'excipients.

· **Composants dangereux:**

CAS: 72869-86-4 EINECS: 276-957-5 Reg.nr.: 01-2120751202-68	7,7,9(or7,9,9)-trimethyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadecane-1,16-diyl bismethacrylate ----- Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1B, H317	40<60%
CAS: 93962-84-6 Numéro CE: 300-723-4 Reg.nr.: 01-2120785023-58	Dicyclopentanylmethylacrylate ----- Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317; STOT SE 3, H335	20-<40%
CAS: 27813-02-1 EINECS: 248-666-3 Numéro index: 607-125-00-5 Reg.nr.: 01-2119490226-37	acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol ----- Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	5-<20%
CAS: 868-77-9 EINECS: 212-782-2 Numéro index: 607-124-00-X Reg.nr.: 01-2119490169-29	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle ----- Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	0,1-<5%
CAS: 41637-38-1	poly(oxy-1,2-ethanediy), α,α'-[(1-méthylethylidene)di-4,1-phenylene] bis[ω-[(2-méthyl-1-oxo-2-propen-1-yl)oxy]- ----- Aquatic Chronic 4, H413	0,1-<5%
CAS: 84434-11-7 EINECS: 282-810-6 Reg.nr.: 01-2119987994-10	ethyl phenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate ----- Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1B, H317	0,1-<5%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

- **Après inhalation:** Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 09.11.2023

Nom du produit: SHERAprint-splint flex

(suite de la page 2)

- Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
- Recourir à un traitement médical.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un vêtement de protection totale.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante.
Porter un vêtement personnel de protection.
Ne pas inspirer les vapeurs / aérosols.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
En cas de déversement, il convient d'observer les directives locales en matière d'aspiration.
Ne pas respirer les vapeurs.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Conserver le récipient fermé hermétiquement.
Stocké dans un endroit bien ventilé.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 09.11.2023

Nom du produit: SHERAprint-splint flex

(suite de la page 3)

- **Indications concernant le stockage commun:**
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
Ne pas stocker avec des acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Ne pas conserver sous atmosphère inerte car l'oxygène (air) est nécessaire à la stabilisation.
Conserver uniquement dans son conditionnement d'origine.
Stocker dans un endroit bien ventilé.
Protéger contre les effets de la lumière.
- **Classe de stockage:** TRGS 510 : LGK 12
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Matériau léger durcissement pour la production générative de moules dentaires.
Pour une utilisation par un personnel qualifié.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **DNEL:**

41637-38-1 poly(oxy-1,2-ethanediyl), α,α' -[(1-méthylethylidene)di-4,1-phenylene]bis[ω -[(2-méthyl-1-oxo-2-propen-1-yl)oxy]-

Dermique	DNEL Worker - Long Term - Systemic effects	2 mg/kg (workers)
Inhalatoire	DNEL Worker - Long Term - Systemic effects	3,52 mg/m ³ (workers)

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:** Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants:**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Butylcaoutchouc
- **Temps de pénétration du matériau des gants:**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 09.11.2023

Nom du produit: SHERAprint-splint flex

(suite de la page 4)

- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

· État physique	Liquide
· Couleur:	Transparent
· Odeur:	Genre ester
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair:	>100 °C (DIN 51755)
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non applicable.
	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Insoluble.

- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

72869-86-4	7,7,9(or7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxo-5,12-diazahexadecane-1,16-diyl bisméthacrylate	3,39 Log Pow
27813-02-1	acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	0,97 Log Pow

· Pression de vapeur à 20 °C:	<1 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,09 g/cm ³ (DIN 51757)
· Densité relative:	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

- 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· VOC (CE):	0,00 %
· Teneur en substances solides:	0,0 %

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 09.11.2023

Nom du produit: SHERAprint-splint flex

(suite de la page 5)

- **Changement d'état:**
- **Vitesse d'évaporation:** Non déterminé.

- **Informations concernant les classes de danger physique**

- **Substances et mélanges explosibles** Néant.
- **Gaz inflammables** Néant.
- **Aérosols** Néant.
- **Gaz comburants** Néant.
- **Gaz sous pression** Néant.
- **Liquides inflammables** Néant.
- **Matières solides inflammables** Néant.
- **Substances et mélanges autoréactifs** Néant.
- **Liquides pyrophoriques** Néant.
- **Matières solides pyrophoriques** Néant.
- **Matières et mélanges auto-échauffants** Néant.
- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** Néant.
- **Liquides comburants** Néant.
- **Matières solides comburantes** Néant.
- **Peroxydes organiques** Néant.
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** Néant.
- **Explosibles désensibilisés** Néant.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.2 Stabilité chimique** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.
- **10.4 Conditions à éviter**
Ce produit durcit sous l'influence de la lumière visible et des UV. Par conséquent, il doit être conservé par une température comprise entre 15 °C et 28 °C dans des contenants fermés et totalement à l'abri de la lumière.
- **10.5 Matières incompatibles** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux** Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë:**
Aucune donnée disponible.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

72869-86-4 7,7,9(or7,9,9)-trimethyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadecane-1,16-diyl bismethacrylate		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (Rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat) (OECD 402)
93962-84-6 Dicyclopentanylmethylacrylate		
Oral	LD50	2.000 mg/kg (Rat) (OECD 423)
27813-02-1 acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 09.11.2023

Nom du produit: SHERAprint-splint flex

(suite de la page 6)

Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (Lapin)
868-77-9 méthacrylate de 2-hydroxyéthyle		
Oral	LD50	5.564 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (Lapin)
41637-38-1 poly(oxy-1,2-ethanediyl), α,α'-[(1-méthylethylidene)di-4,1-phenylene]bis[ω-[(2-méthyl-1-oxo-2-propen-1-yl)oxy]-		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)
84434-11-7 ethyl phenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (Rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

72869-86-4 7,7,9(or7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadecane-1,16-diyl bisméthacrylate	
EC50/48 h	>1,2 mg/l (Puce d'eau) (OECD 202)
LC50/96 h	10,1 mg/l (Poisson) (OECD 203)
93962-84-6 Dicyclopentanylméthacrylate	
EC50/48 h	2,64 mg/l (Puce d'eau) (OECD 202)
LC50/96 h	1,8 mg/l (Poisson) (OECD 203)
27813-02-1 acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	
LC50/96 h	493 mg/l (Poisson)
EC50	380 mg/kg (Puce d'eau)
868-77-9 méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	
LC50/96 h	227 mg/l (Poisson)
41637-38-1 poly(oxy-1,2-ethanediyl), α,α'-[(1-méthylethylidene)di-4,1-phenylene]bis[ω-[(2-méthyl-1-oxo-2-propen-1-yl)oxy]-	
EL50 (72h)	>100 mg/l (Puce d'eau)
LL50 (96h)	>100 mg/l (Poisson)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 09.11.2023

Nom du produit: SHERAprint-splint flex

(suite de la page 7)

84434-11-7 ethyl phenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphinate

LC50/96 h | 1,89 mg/l (Poisson)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Nocif pour les organismes aquatiques.
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Code déchet:**
Le code d'élimination de déchets selon l'ordonnance sur la liste des déchets dépend du producteur de déchets et peut donc différer pour un produit. Le code d'élimination de déchets doit donc être transmis séparément par chaque producteur de déchet.
- **Catalogue européen des déchets:**
L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, IMDG, IATA** UN3082
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (7,7,9(or7,9,9)-trimethyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadecane-1,16-diyl bismethacrylate, Dicyclopentanylmethylacrylate)

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

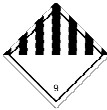

Date d'impression : 09.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 09.11.2023

Nom du produit: SHERAprint-splint flex

(suite de la page 8)

<ul style="list-style-type: none"> · IMDG · IATA 	<p>ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (7,7,9(or7,9,9)-trimethyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadecane-1,16-diyl bismethacrylate, Dicyclopentanylmethylacrylate), MARINE POLLUTANT</p> <p>ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (7,7,9(or7,9,9)-trimethyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadecane-1,16-diyl bismethacrylate, Dicyclopentanylmethylacrylate)</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA 	<p>9 Matières et objets dangereux divers. 9</p>
<div style="display: flex; align-items: center; gap: 10px;">   </div> <ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette 	<p>9 Matières et objets dangereux divers. 9</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA 	<p>III</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant: · Marquage spécial (ADR): · Marquage spécial (IATA): 	<p>Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS: · Stowage Category 	<p>Attention: Matières et objets dangereux divers. 90 F-A,S-F A</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI 	<p>Non applicable.</p>
<p>· Indications complémentaires de transport:</p>	
<ul style="list-style-type: none"> · ADR · Quantités limitées (LQ): · Quantités exceptées (EQ): · Catégorie de transport: · Code de restriction en tunnels: · Remarques: 	<p>5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 (-) > 5 l: 9</p>
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG · Limited quantities (LQ): · Excepted quantities (EQ): 	<p>5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml</p>
<ul style="list-style-type: none"> · IATA · Remarques: 	<p>> 5 l: Class 9</p>
<ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: 	<p>UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (7,7,9(OR7,9,9)-TRIMETHYL-4,13-DIOXO-3,14-</p>

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 09.11.2023

Nom du produit: SHERAprint-splint flex

(suite de la page 9)

DIOXA-5,12-DIAZAHEXADECANE-1,16-DIYL
B I S M E T H A C R Y L A T E ,
DICYCLOPENTANYLMETHYLACRYLATE), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO E2 Danger pour l'environnement aquatique
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Indications sur les restrictions de travail:

- Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
- Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications se basent sur l'état actuel de nos connaissances. Cependant, elles ne présentent aucune garantie sur les propriétés des produits et n'ont pas de caractère légal. Ces indications ne doivent ni être modifiées, ni être transmises à d'autres produits. Une duplication de ce document dans son état original est autorisée.

· Phrases importantes

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· Service établissant la fiche technique: Service de sécurité de produit.

· Date de la version précédente: 09.11.2023

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.11.2023

Numéro de version 1

Révision: 09.11.2023

Nom du produit: SHERAprint-splint flex

(suite de la page 10)

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**